

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2014

Présents : MM. MAGENDIE Michel, LAMY-MASCAROU Claude, BITAILLOU Guy, CANO Alain, Mmes BESTI Pascale, COURDE Sylvie, POUTS Elisabeth, MM. CAZENAVE Pierre-Alexandre, LADEVEZE Thierry, LEBLOND Didier. M. DUMARTIN Pascal Mme SINSAU-PARFAIT Jacqueline

Absents :

Excusés : M. DE SOUSA Helder, qui donne pouvoir à M. LADEVEZE Thierry, Mme LARROUTUDE Marie, qui donne pouvoir à M. DUMARTIN Pascal

Secrétaire de séance : M. LEBLOND Didier

PROJET DE REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'un choix à établir entre la révision de la carte communale de Gabaston ou la mise en œuvre d'un plan local d'urbanisme.

Face à la technicité de la question, plus d'informations sont nécessaires pour la prise de décision. Il convient donc de contacter les services de l'Etat afin d'exposer à l'Assemblée les modalités d'élaboration d'un document d'urbanisme communal.

L'Assemblée a décidé de remettre cette délibération à l'ordre du prochain conseil.

Voté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS DE SOLIDARITE EN FAVEUR DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUCHEES PAR LES CATASTROPHES NATURELLES

Le Maire informe l'Assemblée qu'une demande de subvention du Fonds de Solidarité en faveur des collectivités territoriales touchées par les catastrophes naturelles va être faite.

Pour ce faire, un montant minimum de 150 000€ de dommages doit être constaté sur les communes avoisinantes.

La Communauté des Communes va donc être contactée afin de s'assurer que les conditions sont bien réunies, avant de pouvoir effectuer la demande de subvention.

Voté à l'unanimité.

CHOIX DU FOURNISSEUR DE REPAS AVEC LA SOCIETE ANSAMBLE COURANT OCTOBRE 2014

Le Maire rappelle que faisant suite aux réclamations de parents d'élèves, un nouveau fournisseur de repas a été contacté. Après avoir testé les repas proposés par la société ANSAMBLE les délégués de parents d'élèves, ainsi que certains membres du personnel ont apprécié des repas plus savoureux, favorisant les producteurs locaux et les fruits et légumes de saison.

Après sondage auprès des parents d'élèves, une grande majorité était favorable au changement de fournisseur de repas. Les modalités ayant été fixées, un engagement pour 3 années est conclu avec la société ANSAMBLE. Celui-ci prendra effet début Octobre, dès la fin du préavis de résiliation avec l'ancienne société.

Les prix des repas seront alors de 3,33 € pour les Gabastonnais, et de 4,13 € pour les enfants extérieurs à la commune.

Voté l'unanimité.

DM POUR EMPRUNT

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée délibérante qu'une décision modificative doit être prise à fin de régularisation, suite à une imputation budgétaire erronée en 2013, à la demande de la Trésorerie de Morlaàs.

Il convient alors de prévoir en Dépenses et en Recettes d'Investissement le montant de 150 000€ à l'article 1641.

Voté à l'unanimité.

DM POUR REGULARISATION D'OPERATION

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une décision modificative doit être prise pour régulariser une opération d'achat de matériel, suite à un dépassement de crédits effectué dans le cadre de cette opération budgétaire.

En accord avec la Trésorerie, il convient de basculer la somme de 1434,00 € de l'article 2188 (dépenses d'investissement) à l'article 1323 (recettes d'investissement).

Voté à l'unanimité.

ADHESION AU POLE REMPLACEMENT-RENFORT

Le Maire rappelle qu'il est fait appel au Pôle Missions Temporaires du CDG 64 afin de pallier au remplacement de la Secrétaire de Mairie lors de ses congés annuels.

Suite à l'étude du devis, une convention d'adhésion doit être établie entre la Mairie de Gabaston et le Centre de Gestion.

Une délibération doit être prise pour ce faire.

Voté à l'unanimité.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LE MERCREDI

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée : la mise en place d'un accueil de loisirs sans hébergement dès la fin des cours jusqu'à 18H15 dans l'école de Gabaston.

Prix pour le repas, la demi-journée et le goûter :

- enfant de la communauté de communes du Pays de Morlaàs 7,80€
- enfant extérieur à la communauté de communes du Pays de Morlaàs 8,80€

Ainsi que la mise en place d'un transport : organisé par la communauté de communes du Pays de Morlaàs pour les communes d'Ouillon et de Sedzère, à l'entière charge des parents.

Les parents viennent chercher les enfants sur le lieu d'accueil de loisirs.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne la parole aux différentes commissions.

Commission Bâtiments : La commission s'est réunie 2 fois, le 23/06/2014 ainsi que le 3/07/2014.

Plusieurs devis pour travaux ont été examinés, concernant le changement des menuiseries en menuiseries aluminium pour l'école maternelle, pour le remplacement de l'éclairage du bureau de Monsieur le Maire, ainsi que pour les travaux à effectuer pour l'Eglise.

Pour chaque question, le devis le moins cher a été retenu.

Commission Voirie : La commission s'est réunie pour la première fois en mars 2014, cependant suite à la situation météorologique, la situation s'est aggravée particulièrement à 3 endroits de la commune : Chemin du Bois, Route Saint-Laurent et Chemin de Balazé.

A certains endroits, la circulation était impraticable, et des travaux de pelle ont du être réalisés en urgence.

La commission se réunira prochainement afin de lancer au plus tôt la continuation du curage de fossé.

Commission Animation : La commission informe l'Assemblée de la forte mobilisation connue par la Journée Défi Sports, 289 participants ayant été recensés.

Le bon déroulement de cette manifestation en a fait un succès.

Monsieur Leblond Didier indique que le site de la commune sera mis à jour prochainement.

Commission Affaires Scolaires : La commission nous informe que l'école maternelle aura très prochainement un nouveau local à vélo, généreusement offert par Monsieur Leblond Didier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.